Racisme d’Etat : “Il y a des silences racistes, un laisser-faire raciste”

07/12/2017 à 15h52

Pour Pierre Tévanian, militant, essayiste et professeur de philosophie, auteur notamment de “la Mécanique raciste, le racisme d’Etat est une réalité en France : *“il n’y a pas de blasphème à accoler l’Etat au mot racisme.”*

“Blanchité”, “non-mixité”, “racisme d’Etat”… Jean-Michel Blanquer a bloqué sur plusieurs mots en découvrant fin novembre la plaquette d’un stage syndical de Sud Education 93 sur le racisme et l’antiracisme. Au point d’annoncer le 21 novembre, devant l’Assemblée nationale, sous les applaudissements des députés, le dépôt d’une plainte en diffamation. Pour le ministre de l’Education nationale, ce sont “*les mots les plus épouvantables du vocabulaire politique [qui] sont utilisés au nom de l’antiracisme*“. […]

Dans votre livre, “la Mécanique raciste”, dans lequel vous décrivez le racisme comme une construction sociale, qui implique justement les institutions et l’Etat…

J’utilise ce terme comme j’utilise aussi celui de racisme républicain. C’est dans la nature des concepts scientifiques de ne pas faire consensus. Le milieu de la recherche, de la pensée, l’Université sont des univers de discussion. Et la notion de racisme d’Etat fait partie du débat. […]

On sait par exemple qu’avec un niveau de résultats équivalent, on ne propose pas la même orientation à tous les enfants. Cela vaut aussi pour le traitement des personnels : plus on monte haut, avec un haut niveau de pouvoir, de reconnaissance et de rémunération, plus il y a des hommes et plus ils sont blancs.

Aux postes les plus précaires, les moins valorisés ou les moins rémunérés, on trouve massivement des femmes et des non-blancs. […]

Le racisme d'Etat prend plusieurs formes. Tout d'abord, il existe certaines lois parfaitement contestables et pour lesquelles **j'estime que nous sommes en droit de parler de racisme et de xénophobie comme la double peine pour les étrangers, ou les emplois réservés, légalement interdits aux non-européens. La loi [de 2004] sur les signes religieux dans les écoles publiques, également.** […]

Le Nouvel Obs